

Séance du 16 décembre 2010

Date convocation : 9 décembre 2010-Date d'affichage : 20 décembre 2010
Afférents au conseil : 11-Présents : 8

L'an deux mil dix, et le seize décembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué à une séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Claude HANRION**

Présents : Frédéric ANDRÉ, Dominique CHAUMONT, Rita COLLIGNON, Jean-Pierre TELLIEZ, Joëlle TELLIEZ, Pierrette VERBEKE, Eliane VINCENT.

Absents excusés : Hervé AUBRIOT, Eric CLAUDOT et Patricia WARKEN

Procuration : Madame Patricia WARKEN a donné procuration à Monsieur Frédéric ANDRÉ

Madame Rita COLLIGNON a été nommée secrétaire de séance.

27/10-MODIFICATION DU BUDGET 2010 DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle que les subventions obtenues pour les travaux des conduites et des branchements d'eau effectués cette année n'ont pas été inscrites au BP 2010 du service de l'eau.

Les subventions concernées sont les suivantes :

- Conseil Général : 32 795 €
- Agence de l'Eau Rhin Meuse : 5 460 €

Après délibération, le conseil municipal décide de modifier le BP 2010 du service de l'eau comme suit en Section d'Investissement :

- en recettes : * article 1313 Subvention d'équipement Département + 32 795 €
* article 13111 Subvention d'équipement Agence de l'Eau + 5 460 €
- en dépenses : * article 2031 Frais d'études + 37 000 €
* article 2033 Frais d'insertion + 1 255 €

28/10-DOTATION DE SOLIDARITE AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Monsieur le Maire rappelle les travaux de réfection du plancher de la scène de la salle des fêtes d'un montant de 5 407,38 € HT.

Ces travaux ont été exécutés et mandatés en section d'investissement (article 2313, mandat 20 du 8 février 2010)

Sur proposition du Maire, le conseil municipal sollicite :

- une subvention au titre de la dotation de solidarité 2010 au Conseil Général pour les travaux du plancher de la scène de la salle des fêtes exécutés en 2010.

29/10-CONTRATS D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle :

- que la commune a, par délibération du 27 mai 2010, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle de souscrire pour son compte un contrat garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

- que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

Décide

D'accepter la proposition ci-après du Centre de Gestion :

Assureur : CNP Assurances

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011

Régime du contrat : Capitalisation

Préavis : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois

Conditions : Assurance pour les agents affiliés à la CNRACL :

Formule tous risques, franchise 10 jours fixes en maladie ordinaire

Taux correspondant : 5,30 %

Assurance pour les agents relevant de l'IRCANTEC :

Formule tous risques, franchise 10 jours fixes en maladie ordinaire

Taux correspondant : 1,15 %

L'assemblée délibérante autorise le maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

30/10-COLLEGE DE DIEULOUARD : SUBVENTION

Monsieur le Maire présente une demande de subvention du collège de Dieulouard dans le but de permettre plus de sorties scolaires aux collégiens.

Après délibération, le conseil municipal de Rosières-en-Haye :

- décide d'attribuer une subvention de 80 € au collège de Dieulouard (8 enfants de Rosières-en-Haye scolarisés au collège)
- charge le maire de procéder au mandatement de cette subvention - article 6574.

31/10-CONVENTION D'ETUDE

Monsieur Le maire explique la possibilité de confier à un groupe de 4 étudiants du lycée Loritz l'exécution du plan topographique des rues de la commune et l'étude d'aménagement de la rue Sagonale et de la Grande Rue.

Le conseil municipal est favorable et autorise le Maire à signer la convention relative à cette étude.

32/10-EAU ET ASSAINISSEMENT : TARIFS 2011

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels pour les services de l'eau et d'assainissement et demande à l'assemblée d'augmenter les tarifs pour 2011 en présentant les dépenses de ces services.

Après délibération, le conseil municipal (2 voix pour une augmentation, 7 voix contre), décide de maintenir les tarifs suivants pour 2011 :

Eau : 0,45 € le m³

Redevance d'assainissement : 0,40 € le m³

Branchement (location de compteur) : 8 € par an et par compteur

Pour information, rappel des redevances de l'agence de l'eau :

	2010	2011
Taux Pollution	0,211 €/m ³	0,282 €/m ³
Taux modernisation réseaux	0,164 €/m ³	0,219 €/m ³

Pour copie Conforme,
Le Maire,
Claude HANRION